

<i>Nom de la politique</i>		
<b>Équipe de paratir à l'arc 2027 de Tir à l'arc Canada</b> <b>Addendum de sélection des équipes de haute performance et de développement</b>		
<i>Date d'approbation</i> 26 février 2026	<i>Date d'activation</i> 1 mars 2026	<i>Mise à jour :</i> N/A
<i>Cycle de révision</i> <b>Rédigé par :</b> Gestionnaire de la haute performance, Entraîneur(e)-chef paralympique <b>Examiné par :</b> Groupe consultatif technique paralympique <b>Révisé par :</b> Gestionnaire de la haute performance <b>Approuvé par :</b> Conseil d'administration de TAC		<i>Lien vers</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Formulaire d'intention de l'athlète</li> <li>● Calendrier des événements de Tir à l'arc Canada</li> <li>● Calendrier des événements de World Archery</li> <li>● Politiques de Tir à l'arc Canada</li> <li>● Courriels des contacts de Tir à l'arc Canada</li> </ul>

## 1. Général

Tir à l'Arc Canada s'efforce de sélectionner des athlètes présentant un fort potentiel de performance dans le cadre d'événements internationaux tels que les Jeux paralympiques et les Championnats du monde, tout en poursuivant le développement et la croissance du paratir à l'arc au Canada. Un fort potentiel de performance se définit comme des athlètes pouvant être considérés comme des candidats à un classement final parmi les 16 premiers de leur épreuve à chaque événement désigné.

## 2. Introduction

L'objectif du présent document est d'établir le processus et les critères qui seront utilisés par Tir à l'Arc Canada pour sélectionner les athlètes au sein de l'équipe nationale de haute performance ou de développement de paratir à l'arc.

L'équipe nationale de haute performance de paratir à l'arc sera composée d'archers qui atteignent de façon constante des pointages élevés en compétition sur la scène internationale et qui représenteront le Canada dans le cadre des compétitions majeures de haute performance chaque saison.

L'équipe nationale de développement de paratir à l'arc sera composée d'archers nouvellement classifiés et/ou actuellement classifiés en développement, qui suivent un parcours de performance visant l'atteinte des critères internationaux de compétition au cours des deux à trois prochaines années. L'objectif de l'équipe nationale de développement sera de poursuivre le développement de leurs habiletés en tant qu'archers de compétition et de les préparer aux compétitions internationales.

## 3. Admissibilité

Tous les athlètes qui souhaitent être sélectionnés doivent répondre aux critères d'admissibilité standard suivants :

- Être admissible à concourir pour le Canada en vertu des règles d'admissibilité des Fédérations internationales, de World Archery (WA) telles qu'énoncées au Livre 1, chapitre 2, section 2.4.
- Détenir un passeport valide qui n'expirera pas dans les six (6) mois suivant la fin d'un événement en 2027 (c.-à-d. ne doit pas expirer avant juin 2027). Le passeport valide devra être présenté à Tir à l'arc Canada au moment de l'acceptation de la sélection à l'équipe.
- Avoir le statut de membre en règle de TAC.
- Être un(e) para-athlète classé(e) au niveau national :
  - Les athlètes souhaitant obtenir une classification doivent communiquer avec : [kcawley@archerycanada.ca](mailto:kcawley@archerycanada.ca)
- Compléter la formation en ligne « La sécurité dans le sport » de l'Association canadienne des entraîneurs.
- Signer et soumettre un accord de l'athlète de Tir à l'arc Canada pour l'année de compétition concernée, et se conformer à ses conditions.
- Soumettre leur intention d'être considéré(e) pour la sélection, conformément à la section 5.1 ci-dessous.

#### **4. Autorité décisionnelle**

---

L'équipe de direction technique, composée de la gestionnaire de la haute performance (GHP), de l'entraîneur(e)-chef paralympique et du Groupe consultatif technique en paratir à l'arc, est responsable de la sélection des athlètes et du personnel conformément à la Politique de sélection des équipes nationales ainsi qu'à tout critère spécifique à un événement.

#### **5. Critères de sélection**

---

##### **5.1 Intention de l'athlète**

Tout(e) para-athlète souhaitant être pris en considération pour une sélection au sein de l'équipe nationale de haute performance et/ou de développement en paratir à l'arc doit soumettre son intention d'être considéré via le lien suivant au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2026.

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSe31\\_6r3XukRdLZE6ozXOZQDWG6Ae-kMALphuWSSRhI5bwFaA/viewform](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSe31_6r3XukRdLZE6ozXOZQDWG6Ae-kMALphuWSSRhI5bwFaA/viewform)

Les athlètes n'ont pas besoin de préciser pour quelle équipe ils présentent leur candidature. Les athlètes ayant soumis leur intention seront évalués et sélectionnés pour l'équipe appropriée en fonction des critères énoncés aux sections 5.2 et 5.3.

##### **5.2 Critères de performance :**

###### **5.2.1.1 Attentes minimales de performance**

Les para-athlètes qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées aux sections 5.2.2 et 5.2.3 doivent démontrer leur capacité à être compétitifs sur la scène internationale ou leur progression vers ce niveau de performance au cours des deux à trois prochaines années. Cela doit se manifester par la capacité des athlètes à atteindre de manière constante les pointages identifiés, désignés dans le présent addendum comme l'Attente minimale de performance (AMP).

Pour l'équipe de haute performance, les AMP seront identifiées comme **AMP – HP**. Pour les équipes de développement, elles seront identifiées comme **AMP – DEV**.

### 5.2.1.2 Période d'admissibilité et événements admissibles pour les AMP

Les AMP, qu'il s'agisse de – HP ou de – DEV, peuvent être obtenus dans le cadre de l'un des événements admissibles suivants :

- Un événement de World Archery ou de classement mondial des Amériques de World Archery
- Championnats nationaux canadiens
- Coupe du Canada
- Championnats provinciaux
- Une section locale de Tir à l'arc Canada enregistrée 720 (Une section locale de Tir à l'arc Canada enregistrée 720 (l'événement doit figurer dans le calendrier des événements de Tir à l'arc Canada : <https://archerycanada.ca/fr/tournois/>)
- Un événement enregistré par une association membre de World Archery (l'événement doit figurer dans le calendrier World Archery : <https://www.worldarchery.sport/events/calendar>)
  - C.-à.-d. USA Archery USAT

Les événements marqués d'un astérisque (\*) sont des compétitions de paratir à l'arc comportant des matchs à élimination directe. Si un(e) athlète participe ou prévoit de participer à une compétition dont il (ou elle) n'est pas certain(e) d'être admissible, les informations relatives à cette compétition doivent être communiquées au (ou à la) gestionnaire de haute performance, [kcawley@archerycanada.ca](mailto:kcawley@archerycanada.ca), pour approbation.

Les athlètes souhaitant être sélectionnés pour l'équipe nationale de haute performance ou de développement en paratir à l'arc doivent satisfaire aux critères de sélection ci-dessous entre le 1<sup>er</sup> avril 2026 et le 31 octobre 2026.

Au cours de la saison 2027, de nouveaux athlètes ayant satisfait aux critères après la date limite du 31 octobre peuvent être invités à participer au camp d'entraînement de l'équipe de développement en paratir à l'arc et/ou à un événement de classement mondial de paratir à l'arc, s'ils répondent aux critères publiés dans les documents d'addendum à la sélection propres à l'événement.

### 5.2.2 Équipe nationale de haute performance en paratir à l'arc

**5.2.2.1 Nomination automatique :** Les athlètes qui sont nommés et confirmés pour le niveau de brevet Senior (soit international ou national) pour le cycle des brevets du PAA 2026-2027 seront automatiquement nommés au sein de l'équipe nationale de haute performance en paratir à l'arc.

Les critères pour les nominations au brevet ne sont pas encore publiés, mais seront ajoutés à ce document dès qu'ils seront disponibles.

#### 5.2.2.2 Nomination non automatique

Les para-athlètes qui remplissent les conditions d'admissibilité, énoncées à la section 3, peuvent être nommés au sein de l'équipe nationale de haute performance en paratir à l'arc s'ils répondent aux critères de performance suivants :

- Atteindre leur pointage AMP – HP au moins deux fois au cours de la période d’admissibilité :
  - Au minimum, l’un de ces pointages doit provenir d’un événement comportant des matchs à élimination directe.

*Tableau 1 : Pointages AMP – HP - Les pointages sont basés sur les 70 % meilleurs du classement des compétiteurs, selon les résultats des cinq (5) dernières éditions des Championnats du monde de paratir à l’arc et des trois (3) dernières éditions des Jeux paralympiques.*

Attentes minimales de performance (AMP - HP)		
Catégorie	Hommes	Femmes
Composé ouvert	678	667
Recourbé ouvert	614	581
W1	638	614
Malvoyants 1	370	
Malvoyants $\frac{2}{3}$	523	

Les athlètes sélectionnés au sein de l’équipe nationale de haute performance en paratir à l’arc seront admissibles à la sélection pour tous les événements clés identifiés en 2027. Les événements seront précisés une fois le calendrier connu.

### 5.2.3 Équipe nationale de développement en paratir à l’arc

Les para-athlètes qui remplissent les conditions d’admissibilité énoncées à la section 3, mais qui n’ont pas atteint les critères de performance pour l’équipe de haute performance, peuvent être sélectionnés au sein de l’équipe nationale de développement en paratir à l’arc s’ils satisfont à au moins un (1) des critères suivants :

**5.2.3.1 Nomination automatique :** Les athlètes qui sont nommés pour un brevet de développement dans le cycle des brevets du PAA 2026-2027 avec Sport Canada seront automatiquement nommés au sein de l’équipe nationale de développement en paratir à l’arc en 2027.

Les critères pour les nominations au brevet ne sont pas encore publiés, mais seront ajoutés à ce document dès qu’ils seront disponibles.

- 5.2.3.1 Atteindre leur pointage AMP – DEV au moins deux fois au cours de la période d’admissibilité**
- Au minimum, l’un de ces pointages doit provenir d’un événement comportant des matchs à élimination directe.

Tableau 2 : Pointages AMP – DEV - Les pointages sont basés sur les 40 % meilleurs du classement des compétiteurs, selon les pointages réalisés dans le cadre d'événements de classement mondial de paratir à l'arc en 2025 et 2026.

Attentes minimales de performance (AMP - Dev)		
Catégorie	Hommes	Femmes
Composé ouvert	624	591
Recourbé ouvert	510	456
W1	557	495
Malvoyants 1	200	
Malvoyants 2/3	401	

#### 5.2.3.2 Avoir participé et/ou pris part à :

- Au minimum, deux (2) sections locales de Tir à l'arc Canada enregistrées 720 – clubs locaux, championnats provinciaux, etc.
- Au minimum, un (1) événement national canadien – Coupe du Canada (Ouest ou Est) et/ou Championnats nationaux

Les athlètes sélectionnés au sein de l'équipe nationale de développement en paratir à l'arc seront admissibles à la sélection pour les événements clés identifiés par le programme, tant au niveau national qu'international, en 2027. Les athlètes de l'équipe de développement en paratir à l'arc bénéficieront d'un soutien pour participer à des événements favorisant leur développement global et leur préparation à la compétition, notamment aux Coupes du Canada, aux compétitions USAT et, au minimum, à un (1) événement de classement mondial de paratir à l'arc au cours de l'année civile 2027.

La participation à d'autres événements internationaux dépendra du budget global du programme et de la progression de l'athlète au cours de l'année 2027.

Si un(e) athlète de l'équipe de développement en paratir à l'arc démontre une progression au cours de la saison 2027, il (elle) pourrait être admissible à la sélection pour d'autres événements internationaux, à condition de respecter les critères énoncés dans les documents d'addendum à la sélection spécifiques aux événements publiés. Ces documents d'addendum à la sélection seront distribués et disponibles en ligne à l'adresse suivante :

<https://archerycanada.ca/fr/programmes-de-tir-a-larc-sur-cible/selection-processes/>

#### 5.2.4 Composition des équipes

Tous les athlètes, qu'ils fassent partie de l'équipe nationale de haute performance en paratir à l'arc ou de l'équipe nationale de développement en paratir à l'arc, seront sous la supervision de la gestionnaire de la haute performance, de l'entraîneur(e)-chef paralympique et du Groupe consultatif technique en paratir à l'arc.

Les athlètes nommés au sein de l'une ou l'autre des équipes font partie de l'équipe nationale canadienne de paratir à l'arc. La distinction entre haute performance et développement vise à garantir que les athlètes reçoivent le niveau approprié de soutien et d'expérience en compétition, en fonction de leurs capacités, de leurs performances et de leur parcours de développement.

## **6. Dates limites de sélection des équipes**

---

Tir à l'arc Canada a pour intention d'identifier et de notifier les athlètes sélectionnés pour chaque équipe d'ici le 15 novembre 2026.

## **7. Annonces des équipes**

---

Tir à l'arc Canada a l'intention d'annoncer officiellement les équipes sélectionnées par le biais de ses canaux de communication habituels, dans la semaine suivant la notification des athlètes pour chaque événement.

## **8. Désélection ou retrait d'un(e) athlète d'une équipe**

---

Une fois sélectionnés, les athlètes devront démontrer la poursuite de leur préparation, leur assiduité et leurs compétences en faisant rapport de leur entraînement en cours par les canaux prévus. Tous les athlètes doivent maintenir une communication active avec l'équipe de direction technique, comme indiqué à la section 4, en ce qui concerne leur entraînement et leur préparation, sous peine de voir leur sélection révoquée.

Un(e) athlète qui doit être nommé(e) à une équipe, tel qu'énoncé dans le présent addendum par Tir à l'arc Canada, peut être retiré(e) de la nomination pour l'une des raisons suivantes :

- Retrait volontaire : l'athlète doit soumettre une demande écrite par courriel à la gestionnaire de la haute performance de Tir à l'arc Canada à [kawley@archerycanada.ca](mailto:kawley@archerycanada.ca).
- Incapacité à maintenir des normes élevées d'entraînement;
- Blessure, maladie ou autre raison médicale déterminée par le personnel médical désigné, en consultation avec le personnel médical de l'athlète;
- Violation du Code universel de conduite pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS) ou du Code de conduite de Tir à l'arc Canada (voir <https://archerycanada.ca/fr/a-propos-de/politiques/>);
- Conduite préjudiciable à l'équipe et/ou à l'image de Tir à l'arc Canada ou du programme de l'équipe nationale;
- Non-respect des règles ou exigences antidopage de toute organisation antidopage ayant autorité sur l'athlète.

En cas de blessure ou de maladie, les personnes ayant l'autorité décisionnelle tiendront compte des recommandations médicales pour prendre une décision finale. Les athlètes blessés ou malades peuvent être soumis à un test de preuve de préparation, déterminé par la gestionnaire de la haute performance en consultation avec l'entraîneur(e) personnel(le) de l'athlète. Ce test consistera en une performance contrôlée, telle qu'une compétition ou un test/essai observé. Ces athlètes ne voyageront pas avec l'équipe vers l'événement sélectionné tant que cette exigence n'aura pas été satisfaite. Si l'on détermine que l'athlète n'est pas prêt(e) pour la compétition avant le départ pour l'événement, celui (celle)-ci sera

retiré(e) de la participation à l'événement, et un(e) remplaçant(e), le cas échéant, sera nommé(e) à sa place.

Si l'on découvre qu'un(e) athlète n'a pas divulgué une blessure ou une maladie, il (elle) pourra être renvoyé(e) immédiatement et pourrait être tenu(e) responsable de toute pénalité ou tout autre coût associé à son retrait de l'événement.

## **9. Modifications et circonstances imprévues**

---

Tir à l'arc Canada (TAC) peut apporter des modifications à la présente politique de sélection si TAC détermine que cela est nécessaire pour atteindre l'objectif de performance énoncé dans le présent document ou pour faciliter le processus de sélection. Toutefois, dans la mesure du possible, et malgré toute circonstance imprévue ou exceptionnelle, ces modifications ne doivent pas changer les critères substantiels d'évaluation des athlètes aux fins de sélection, sauf s'il est possible de fournir aux athlètes concernés un préavis suffisant leur permettant de se préparer à l'événement de sélection. Toute modification de cette politique de sélection sera communiquée aux athlètes concernés dès que possible par les moyens de communication habituels de TAC.

Les documents de critères de sélection et d'admissibilité à l'événement sont basés sur les règles et règlements de World Archery tels qu'ils sont connus et compris à l'heure actuelle. Dans l'éventualité de changements apportés par World Archery (WA) qui pourraient avoir une incidence sur les critères de sélection et d'admissibilité, Tir à l'arc Canada sera lié par ces changements. À ce moment-là, les règlements de WA seront distribués immédiatement aux athlètes concernés, et Tir à l'arc Canada révisera et modifiera ce document pour se conformer aux nouveaux règlements ou conditions.

De plus, des situations peuvent survenir qui ne permettent pas de modifier ou d'appliquer le présent addendum de sélection tel qu'il est rédigé, en raison de contraintes de temps ou d'autres circonstances exceptionnelles et imprévues. Dans de telles situations, toute décision, y compris les décisions de nomination, sera prise par la (les) personne(s) ayant le pouvoir de décision, comme indiqué dans le document sur les critères de sélection, en consultation avec la (les) personne(s) ou le (les) comité(s) concerné(s) (le cas échéant), et conformément aux objectifs de performance énoncés et à la philosophie et à l'approche de la sélection telles qu'énoncées dans le présent document. S'il s'avère nécessaire de prendre une décision de cette manière, TAC communiquera avec toutes les personnes concernées dès que possible.

Si un événement spécifié dans le présent document de sélection est annulé, reporté, reprogrammé ou remplacé, Tir à l'arc Canada mettra à jour, dès que raisonnablement possible, les procédures de sélection indiquées dans cet addendum, selon le cas, et communiquera toutes les modifications aux personnes concernées, tout en publiant l'addendum modifié sur son site Web avant l'événement reporté, reprogrammé ou de remplacement.

## **10. Appels**

---

La Politique d'appel de Tir à l'arc Canada guidera tout appel relié à la sélection des équipes 2027. La politique est affichée sur le site Web de Tir à l'arc Canada à l'adresse suivante : <https://archerycanada.ca/fr/a-propos-de/politiques/>.

La décision finale dans tout appel doit être rendue au plus tard le 30 novembre 2026 à 16 h 59 HNE.

Pour éviter toute ambiguïté, une décision est considérée comme finale quand il n'existe plus de droit d'appel supplémentaire ou que la ou les parties ont renoncé à leur droit à un nouvel appel devant le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC).

En cas de conflit d'interprétation entre les versions anglaise et française d'une sélection, la version anglaise prévaudra sur la version française.

## **11. Financement**

---

Les athlètes nommés au sein d'une équipe de haute performance et/ou de développement, et qui acceptent leur place au sein de l'équipe, devront s'acquitter des frais de programme annuels. Ces frais visent à constituer un investissement dans le développement global du programme de paratir à l'arc paralympique et seront utilisés pour des projets qui bénéficient à l'équipe paralympique et à ses membres ou qui les soutiennent.

Pour plus de détails sur les frais de programme annuels, veuillez consulter :

[https://archerycanada.ca/wp-content/uploads/2025/05/FINAL\\_V2\\_2026-National-Team-Program-Fee.pdf](https://archerycanada.ca/wp-content/uploads/2025/05/FINAL_V2_2026-National-Team-Program-Fee.pdf)

Au moment de la publication du présent addendum, le budget de l'exercice 2027 n'est pas encore connu. Par conséquent, le niveau de soutien à l'équipe paralympique et les événements identifiés ne sont pas encore déterminés. Les athlètes nommés au sein d'une équipe de haute performance et/ou de développement ne devraient pas prévoir de coûts supplémentaires en dehors de leurs frais de programme annuels, sauf si un(e) athlète ou l'équipe participe à un événement qui n'avait pas été communiqué comme événement clé pour la saison. Cela peut inclure un camp d'entraînement international, auquel l'équipe Canada est invitée à participer, qui ne fait pas partie du programme annuel établi.

Le financement des événements non considérés comme clés peut être disponible, mais les athlètes doivent s'attendre à ce que ces événements soient :

- entièrement financés, ou
- autofinancés, ou
- partiellement financés

Les niveaux exacts de financement seront communiqués aux membres de l'équipe nationale dès qu'ils seront connus.